LE CHOIX

DEVIS TYPE INHUMATION EN DATE DU 21/10/2026

Pompes Funèbres LIBERTA

Siège : 58 avenue GabrielPéri 95100Argenteuil
Tél.01 86 23 06 86 - liberta.argenteuil@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS Pontoise iret N° 913 865 697 00019
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469
Sasu au capital de 1 000 €
Habilitation : 22 - 95 - 0144

36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
siret N° 913 865 697 00035
Habilitation : 25 - 95 - 0185

5 bld Joffre 95240 Cormeilles-en-Parisis
Tél.01 86 23 06 88 - liberta.cormeilles@gmail.com
siret N° 913 865 697 00027
Habilitation : 24 - 95 - 0175

1 Bis Av du Maréchal Foch 78400 Chatou
Tél.01 86 23 06 89 - liberta.chatou@gmail.com
N° 913 865 697 00043
Habilitation : 25 - 78 - 0235

EXEMPLE DE DEVIS – INHUMATION

LE TOTAL TTC INDIQUÉ SUR CE DEVIS NE REFLÈTE PAS NÉCESSAIREMENT LE COÛT DES OBSÈQUES ADAPTÉES À VOTRE FAMILLE.

De nombreuses prestations présentées dans cet exemple sont optionnelles et non obligatoires.
Ce devis a pour objectif de vous donner un aperçu des tarifs pratiqués par les Pompes Funèbres LIBERTA, prestation par prestation.

Notre tarif général est consultable sur notre site internet.

Nos devis personnalisés sont gratuits et sans engagement.
Les rendez-vous en agence sont également gratuits et vous permettent d'obtenir toutes les explications nécessaires ainsi que plusieurs propositions de devis adaptées à vos besoins, à vos souhaits et à votre budget.

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (https://www.agira-vie.fr/obseques).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).
En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1 - Préparation, Organisation des obsèques			**- Honoraires organisation d'obsèques** **- Démarches administratives** *mails et déplacements physique pour obtention des autorisations nécessaires à l'organisation des obsèques (Mairie(s) - culte-police-chambre funéraire-cimetière-crématorium - préfecture)*	250,00 € 150,00 €
2 - Transport du défunt avant mise en bière	**- Housse mortuaire (en cas de transport avant mise en bière) (ANNULATION SI LE DÉFUNT RESTE DANS LA CHAMBRE MORTUAIRE DE L HOPITAL OU DOMICILE)**	80,00 €	**- Véhicule funéraire pour transport avant mise en bière (ANNULATION SI LE DÉFUNT RESTE DANS LA CHAMBRE MORTUAIRE DE L HOPITAL OU DOMICILE)** **- Brancardier tarif de jour (de 08H00 à 18H du lundi au samedi)(ANNULATION SI LE DÉFUNT RESTE DANS LA CHAMBRE MORTUAIRE DE L HOPITAL OU DOMICILE)**	395,00 € 120,00 €
3 - Cercueil et accessoires	**- Cercueil : Le Brut** *Essence bois : Pin massif* *Épaisseur bois : 22 mm* *Forme : Plat dit parisien* *Teinte : Clair (sans teinte)* *Finition : Brut* *équipements:* *Poignées : lys en plastique couleur or (4)* *Pas de cache-vis sur ce modèle* *Pas de possibilité de trappe* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Taille maximum intérieur : 195 cm LongueurX33 cm Hauteur ventre x 59 cm épaulement*	890,00 €	**- Capiton Social / Cadah 4** *Couleur : Blanc* *Matière : Taffetas 50 G* *Garnissage de faible densité*	150,00 €
5 - transport du défunt après mise en bière			**- Corbillard Local : Mise en bière et/ou culte et/ou cimetière** *Le transport du cercueil n'est pas systématiquement imposé dans toutes les situations, mais dès qu'un transport en véhicule est effectué, il doit obligatoirement l'être dans un véhicule funéraire conforme et habilité.*	580,00 €
6 - Cérémonie funéraire			**- Maitre de cérémonie (chef d'équipe) pour obsèques en cercueil**	250,00 €
7A - Inhumation	**- 3 porteurs pour inhumation** *Tarif pour un service de 4H maximum en demi-journée de 08H00 à 12H ou de 12H à 18H - si dépassement majoration de 50% .*	550,00 €		

Pompes Funèbres LIBERTA

1 Bis Av du Maréchal Foch 78400 Chatou
Tél.01 86 23 06 89 - liberta.chatou@gmail.com
NAF 96.03Z Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00043
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
	- Ouverture/ fermeture d'un monument standard * *si la sépulture n'est pas un caveau mais une pleine terre alors nous facturerons le creusement adapté en fonction (750 € 1,5 M , 880 € 2 M, 995 € 2,5 M) ,*	**890,00 €**		
8 - Frais avancés			**- Funérarium** *- Sartrouville à partir de 450 € - Nanterre 502,13€ - Herblay à partir de 454 €*	**450,00 €**
Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : 450,00 €				
	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	2 410,00 €	*TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires*	2 345,00 €

TOTAL toutes taxes comprises : 4,755.00 €

TVA : 643.64 €

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.
(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.
(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation

Commentaires :
En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à
l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé.
Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.
En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.
Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé «Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site https://www.modernisation.gouv.fr

- Conformément aux dispositions du CGCT:

«I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.
«II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes:

«1o Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27;
«2o Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique» (article L. 2223-18-1-1)

«Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature» (article L. 2223-34);

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande);
- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Nom et prénom du signataire: Type DEVIS TYPE

Agissant en qualité de:

Adresse:

Accepte le présent devis et les conditions générales de ventes. A ce montant viendront s'ajouter toutes fournitures commandées ultérieurement et celles dont les prix ne sont pas connus à ce jour.

Bon pour accord,

Signature du conseiller:

Date:
Signature du client :

LECHOIX

Devis type CRÉMATION en date du 21/10/2026

Pompes Funèbres LIBERTA

Siège : 58 avenue GabrielPéri 95100Argenteuil
Tél.01 86 23 06 86 - liberta.argenteuil@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS Pontoise iret N° 913 865 697 00019
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469
Sasu au capital de 1 000 €
Habilitation : 22 - 95 - 0144

36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
siret N° 913 865 697 00035
Habilitation : 25 - 95 - 0185

5 bld Joffre 95240 Cormeilles-en-Parisis
Tél.01 86 23 06 88 - liberta.cormeilles@gmail.com
siret N° 913 865 697 00027
Habilitation : 24 - 95 - 0175

1 Bis Av du Maréchal Foch 78400 Chatou
Tél.01 86 23 06 89 - liberta.chatou@gmail.com
N° 913 865 697 00043
Habilitation : 25 - 78 - 0235

EXEMPLE DE DEVIS – CRÉMATION

LE TOTAL TTC INDIQUÉ SUR CE DEVIS NE REFLÈTE PAS NÉCESSAIREMENT LE COÛT DES OBSÈQUES ADAPTÉES À VOTRE FAMILLE.

De nombreuses prestations présentées dans cet exemple sont optionnelles et non obligatoires.
Ce devis a pour objectif de vous donner un aperçu des tarifs pratiqués par les Pompes Funèbres LIBERTA, prestation par prestation.

Notre tarif général est consultable sur notre site internet.

Nos devis personnalisés sont gratuits et sans engagement.
Les rendez-vous en agence sont également gratuits et vous permettent d'obtenir toutes les explications nécessaires ainsi que plusieurs propositions de devis adaptées à vos besoins, à vos souhaits et à votre budget.

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (https://www.agira-vie.fr/obseques).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1 - Préparation, Organisation des obsèques			**- Honoraires organisation d'obsèques** **- Démarches administratives** *mails et déplacements physique pour obtention des autorisations nécessaires à l'organisation des obsèques (Mairie(s) - culte-police-chambre funéraire-cimetière-crématorium - préfecture)*	**250,00 €** **150,00 €**
2 - Transport du défunt avant mise en bière	**- Housse mortuaire (en cas de transport avant mise en bière) (ANNULATION SI LE DÉFUNT RESTE DANS LA CHAMBRE MORTUAIRE DE L HOPITAL OU DOMICILE)**	**80,00 €**	**- Véhicule funéraire pour transport avant mise en bière (ANNULATION SI LE DÉFUNT RESTE DANS LA CHAMBRE MORTUAIRE DE L HOPITAL OU DOMICILE)** **- Brancardier tarif de jour (de 08H00 à 18H du lundi au samedi) (ANNULATION SI LE DÉFUNT RESTE DANS LA CHAMBRE MORTUAIRE DE L HOPITAL OU DOMICILE)**	**395,00 €** **120,00 €**
3 - Cercueil et accessoires	**- Cercueil : Le Brut** *Essence bois : Pin massif* *Épaisseur bois : 22 mm* *Forme : Plat dit parisien* *Teinte : Clair (sans teinte)* *Finition : Brut* *équipements:* *Poignées : lys en plastique couleur or (4)* *Pas de cache-vis sur ce modèle* *Pas de possibilité de trappe* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Taille maximum intérieur : 195 cm LongueurX33 cm Hauteur ventre x 59 cm épaulement*	**890,00 €**	**- Capiton Social / Cadah 4** *Couleur : Blanc* *Matière : Taffetas 50 G* *Garnissage de faible densité*	**150,00 €**
4 - Mise en bière et fermeture de cercueil			**- 1 Agent funéraire pour une mise en bière uniquement** *Dans la limite d'un défunt(e) de 55 kl*	**290,00 €**
5 - transport du défunt après mise en bière			**- Corbillard Local sans cérémonie pour direct crémation ou aéroport** *Le transport du cercueil n'est pas systématiquement imposé dans toutes les situations, mais dès qu'un transport en véhicule est effectué, il doit obligatoirement l'être dans un véhicule funéraire conforme et habilité.*	**550,00 €**
6 - Cérémonie funéraire			**- Registre de condoléances ÉCO blanc**	**50,00 €**
7B - Crémation	**- 1 Agent funéraire pour dispersion des cendres au Jardin du souvenir (ANNULATION SI LA**	**250,00 €**		

LECHOIX

Pompes Funèbres LIBERTA

1 Bis Av du Maréchal Foch 78400 Chatou
Tél.01 86 23 06 89 - liberta.chatou@gmail.com
NAF 96.03Z Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00043
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
	FAMILLE DISPERSE EN PLEINE NATURE) *- si vous souhaitez le jardin du souvenir du crématorium cette prestation n'a pas lieu d'être car c'est le crématorium qui effectue cette prestation et qui vous facturera avec leur tarif en vigueur.*			
8 - Frais avancés	**- Crématorium de * : NANTERRE** *Info Tarif :* *Crématorium de Nanterre* *718,42€ cérémonie + crémation* *778.28 € Cérémonie personnalisée+ crémation* *628.62 € uniquement crémation sans famille/-amis* *Crématorium de cormeilles :* *1044 € cérémonie personnalisée + crémation* *784 € uniquement crémation sans famille/ amis* *Crématorium St Ouen L'aumône* *904 € crémation sans famille/amis* *1171 € cérémonie+crémation* *Nous pouvons également aller au Crématorium des Mureaux , le Père Lachaise, Villetaneuse, Tremblay en france, Méru etc*	**628,62 €**	**- Funérarium de Nanterre**	**502,13 €**
Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : 1 130,75 €				
	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	1 848,62 €	*TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires*	2 457,13 €

TOTAL toutes taxes comprises : 4,305.75 €

TVA : 457.57 €

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.
(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.
(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation

Commentaires :
En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à
l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé.
Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.
En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.
Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé «Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site https://www.modernisation.gouv.fr

- Conformément aux dispositions du CGCT:

«I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.
«II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes:

«1o Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27;
«2o Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique» (article L. 2223-18-1-1)

«Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature» (article L. 2223-34);

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande);
- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.